

Les algues marines certifiées

● Un plan d'action local de suivi et de contrôle des algues marines le long de la chaîne de production (du débarquement à l'export), inspiré de la stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain, Halieutis, a été mis en place.

La campagne d'exploitation des algues marines 2015 est qualifiée d'exceptionnelle, et ce, à plusieurs niveaux. «Le travail et la collaboration précieuse de l'ensemble des entités concernées (Délégation des pêches maritimes (DPM) et l'Office national des pêches) ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de la réussite de cette campagne conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur, la lutte contre les pratiques illicites et l'adhésion des professionnels au plan d'aménagement de cette ressource», indique Nouredine Aissaoui, délégué du ministère des Pêches maritimes à El Jadida. Sur le terrain, la production des algues marines a été plus abondante et de meilleure qualité que les années précé-

seulement. Cela a permis aux agents de la DPM de contrôler l'activité. Le repos biologique et donc la cessation de toute activité de collecte et de ramassage sont scrupuleusement observés par tous les opérateurs, depuis le premier octobre dernier. «Nous avons pu garantir la certification des algues marines, à l'instar des autres produits halieutiques», déclare le délégué. Ainsi, la maîtrise de l'origine et de la traçabilité du produit, tout au long du circuit de commercialisation, est assurée, pour la première fois, pour les algues marines.

Revenus

Pour ce, un plan d'action local de suivi et de contrôle des algues marines le long de la chaîne de production (du débarquement à l'export), inspiré de la stratégie Halieutis pour le développement et la compétitivité du secteur, a été mis en place. Objectif : préserver et assurer une exploitation rationnelle et durable de ce patrimoine halieutique. Par ailleurs, il a été décidé de permettre à toute la flotte de la pêche artisanale, immatriculée à la DPM d'El Jadida et en situation administrative réglementaire, d'accéder à la pêche des algues sous réserve de se conformer à la réglementation en vigueur et de déposer un dossier complet. Par ailleurs, la DPM d'El Jadida a pris l'initiative d'or-

ganiser l'activité de ramassage des algues échouées. Ainsi, la quantité de 696 tonnes d'algues humides, soit l'équivalent de 195 tonnes d'algues sèches (le seuil toléré de 5% du quota global) a été répartie en 11 zones, entre six coopératives et trois associations et dont les membres, principalement des femmes, qui subsistent de cette collecte, ont bénéficié des licences de pêche commerciale des algues marines. Pour 2015, seules trois coopératives et une association ont déclaré leurs captures d'un total de 37 tonnes d'algues

sèches équivalent à 0,95 % du quota global. «Il ressort que la quasi-totalité des professionnels a adhéré à cette vision de la sauvegarde et de la durabilité des algues marines et particulièrement la période de repos biologique qui a été largement respectée», indique Aissaoui. Pour le bilan de 2015, 821 barques ont déclaré leurs captures des algues marines. De même, sept coopératives et 25 sociétés, détenant un contingent à l'export, ont travaillé dans la légalité. Le chiffre d'affaires à l'export des algues brutes est estimé à près de 41 MDH et celui de l'agar-agar est, pour sa part, estimé à quelque 17 MDH.

PAR MOHAMED RAMDANI
m.ramdani@leseco.ma

Pour la première fois, cette année, le débarquement des algues a été limité à 4 sites.

dentes. Le constat est attesté et soutenu à l'unanimité par les professionnels, et ce grâce au respect du repos biologique. Ainsi, et pour la première fois, cette année, le débarquement des algues a été limité à 4 sites

